



République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2025-2026

Organisateur : Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

Numéro de déclaration : 076ORG0031

PRÉAMBULE

« Jeu après jeu, l'enfant devient Je ». Claire ARNAUD GAZAGNES.

L'ensemble des points énoncés dans le projet éducatif de territoire de la ville de Roncherolles-sur-le-Vivier guide la rédaction de ce projet pédagogique.

L'éducation par le loisir est essentielle au développement de l'enfant. Accorder une part de liberté et une prise de décision à chacun permet à l'enfant de s'épanouir et de se trouver une place au sein de la société. Pour cela, il faut autoriser chacun à développer ses capacités à vivre ensemble, confronter ses idées, partager une vie de groupe, écouter, s'exprimer, dans le but de favoriser l'épanouissement de chaque individu au sein de l'accueil.

Le temps de loisirs participe à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de se construire à leur rythme dans un environnement adapté à leurs envies et leurs besoins. C'est pour cela que nous souhaitons proposer un accueil où les enfants peuvent trouver le plaisir de vivre en toute tranquillité, de découvrir, de grandir à leur rythme et de communiquer.

LE CONTEXTE

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est l'organisatrice de l'accueil périscolaire et déclare la structure auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et auprès de la CAF.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés à l'école « Les Émouquets » sont accueillis à l'accueil périscolaire, rue des Émouquets à Roncherolles-sur-le-Vivier.

L'accueil périscolaire est composé de 3 pièces, d'un hall et de toilettes. L'espace extérieur est la cour intérieure de l'école « Les Émouquets ».

Les enfants sont répartis dans les 3 salles de l'accueil périscolaire. Les enfants de maternelle et de l'élémentaire sont mélangés entre eux. Les animatrices et la directrice effectuent un roulement quotidien dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Définition - Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 et article D 521-12 du code de l'éducation

« Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voir extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. »

Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif de territoire.

Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Le projet éducatif de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier met en avant les objectifs suivants :

Objectifs du PEDT 2025-2028 :

1. Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant au sein de la collectivité.

- En faisant preuve d'imagination.
- Passer un moment plein de joie et de bien-être avec ses camarades et les animateurs.
- Proposer des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles dans le respect des goûts et du rythme des enfants.
- Comprendre la notion de harcèlement et lutter contre le harcèlement.
- Lutter contre les violences et les cyberviolences sexistes et sexuelles.

2. Amener l'enfant à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels.

- Faire découvrir aux enfants des activités ludiques sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société...).
- Faire découvrir aux enfants des ateliers lecture, conte.
- Faire découvrir aux enfants des activités artistiques et culturelles telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique.
- Faire découvrir aux enfants des activités manuelles.
- Faire découvrir aux enfants des activités physiques et sportives.

3. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté.

- Sensibiliser à l'environnement.
- Initier les enfants au jardinage.
- Créer des animations.
- Approfondir les gestes liés au recyclage.
- Éduquer les enfants à l'éco-citoyenneté en utilisant des matériaux de recyclage afin d'éviter le gaspillage.

À partir du cadre fixé par le projet éducatif de territoire, la directrice de l'accueil élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre le projet éducatif et le projet pédagogique.

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Le projet pédagogique de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier fait écho à ses valeurs et défend aussi la place de l'enfant en tant que futur citoyen. Le projet pédagogique s'efforce d'être au plus juste et de répondre aux interrogations et réflexions émises par les adultes pour le bien-être de l'enfant.

Objectifs pédagogiques

Le but du projet pédagogique est de répondre aux divers besoins de l'enfant à travers des actions conduites afin qu'il s'épanouisse, qu'il se construise une vie sociale et développe son autonomie.

1. Offrir un large éventail d'activités ludiques et éducatives de qualité.

Les animatrices aménagent des espaces où les enfants peuvent évoluer de façon autonome et réaliser une activité, seuls, sans présence active de l'animatrice. L'enfant doit pouvoir avoir la possibilité de choisir ses activités, d'être acteur de ses loisirs et de décider lui-même de son temps libre.

2. Sensibiliser les enfants au respect des autres mais aussi de l'environnement.

L'apprentissage de la vie en collectivité passe avant tout par des notions de respect. Les enfants doivent apprendre à accepter les différences entre camarades, notamment entre les filles et les garçons. Ils doivent apprendre à accepter les autres, à s'entraider et à partager. Ils doivent prendre conscience des effets du harcèlement et du danger qu'ils peuvent rencontrer via les réseaux internet.

De plus, il faut sensibiliser les enfants à l'écologie dès leur plus jeune âge, c'est essentiel. Cela peut se faire à travers les jeux éducatifs, pendant les activités du midi, notamment avec l'activité orientation ou encore en leur proposant des ateliers de jardinage. Le but est de leur montrer que chaque geste compte et peut faire une réelle différence pour l'environnement.

3. Aider à l'épanouissement personnel et à la sociabilisation des enfants.

Aider les enfants à trouver leur place dans la société dès leur plus jeune âge, être à l'écoute de ses besoins, stimuler son épanouissement personnel, son autonomie, favoriser son inclusion, son bien-être et encourager sa participation au sein de l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Nous travaillerons sur le principe du fil rouge à thème sur l'année scolaire, ceci permet d'apporter un support technique aux animatrices, un repère pour les enfants. Ce fil rouge est une base de travail facultative pour l'équipe, mais ne doit pas freiner les envies ou autres projets des enfants comme des animatrices.

Le projet de Mise en Œuvre (PMEO) :

Afin de rendre le projet pédagogique plus vivant et qu'il soit davantage le reflet de notre travail au quotidien, des projets de mises en œuvre seront mis en place avec l'équipe d'animation. C'est une façon pour l'équipe de travailler autour du projet pédagogique.

C'est de cette manière qu'il est toujours en action, qu'il est le reflet de notre travail. Ces projets de mise en œuvre seront affichés sur la porte de l'accueil périscolaire et mis en ligne sur le site Internet de la commune. Ils représentent la mise en mouvement du projet pédagogique, ils permettent de donner vie à nos objectifs, tout en étant accessibles à tous.

COORDINATION ET ÉVALUATION

1. Les critères d'évaluation :

Les objectifs sont évalués selon des critères quantitatifs et qualitatifs, suivants :

Observer et évaluer :

- Les relations entre enfants, parents-animateurs, animateurs-enfants et entre animateurs.
- L'enfant, les activités et les animateurs lors des temps de jeux.
- L'esprit de groupe que véhicule chaque enfant à travers les activités de la vie quotidienne.
- Le sens du respect des animateurs auprès des enfants et inversement.
- La créativité de chaque enfant.
- L'environnement des enfants afin d'en mesurer le degré de sécurité physique et affective.

- Si les besoins et le rythme de l'enfant sont respectés et voir si l'enfant connaît son rythme et ses besoins.
- Le niveau d'autonomie et de responsabilité des enfants.

N.B : cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées lors des différents temps.

2. Les outils d'évaluation :

✓ En interne

Réunions quotidiennes, fiches d'évaluation, temps de préparation, tableaux de statistiques de fréquentation.

✓ En externe

Bilan en équipe pour faire évoluer la qualité du service.

3. Les évaluations des agents :

Au cours de l'année, chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation avec Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les nouveaux objectifs de l'année.

De façon plus ponctuelle et en fonction des demandes et des besoins des agents, des rencontres avec Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services, et/ou Madame Monique PILLUT-BOISSIÈRE, 2^{ème} adjointe en charge des écoles et de la jeunesse, peuvent être organisées.

LE RÔLE DE CHACUN DANS L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

PREVEL Cindy	Directrice
D'ANDRÉ Céline	Adjointe de direction
JEANDIN Priscilla	Animatrice
PERCHEY Clara	Animatrice remplaçante

La directrice :

- . Organisation et mise en œuvre du service périscolaire,
- . Assistance et conseil technique aux élus,
- . Accueil et information des publics,
- . Gestion administrative et budgétaire,
- . Participer à la définition des orientations stratégiques de l'accueil périscolaire,
- . Négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre du projet de l'accueil périscolaire,
- . Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique,
- . Construire, coordonner et évaluer l'ensemble de l'équipe,
- . Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- . Organiser la gestion des locaux, des espaces et du matériel,
- . Participer à l'élaboration du règlement intérieur et veiller à son application,
- . Dialoguer avec les enfants et les parents.

L'adjointe de direction :

- . Travailler en partenariat avec la directrice, la seconder dans son action,
- . Coordonner l'équipe d'animation et veiller au respect du projet,
- . Accompagner les animatrices,
- . Organiser l'accueil et le départ des enfants avec la directrice,
- . Former des animatrices et assurer le suivi des animatrices stagiaires.
- . Dialoguer avec les enfants et les parents.

Les animatrices :

- Assurer un rôle de référent adulte auprès des enfants,
- S'impliquer dans le fonctionnement de l'accueil et travailler en équipe,
- Participer à l'organisation de la vie collective de l'accueil périscolaire,
- Associer les enfants à cette organisation et à l'animation de la vie quotidienne,
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités.
- Assurer une présence continue.
- Présenter et animer des activités de différentes natures et adaptées aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant,
- Préparer, mettre en place et analyser des animations,
- Évaluer des projets,
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil, participer à l'inventaire et aux commandes du matériel.

Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants. Nous avons tous besoin les uns des autres pour que l'accueil périscolaire et le service dans son ensemble fonctionnent dans les meilleures conditions.

LA PLACE DE L'ENFANT DANS L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'enfant est placé au centre de notre accueil périscolaire.

Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer, c'est-à-dire être acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- D'agir sur le monde qui l'entoure.
- De s'exprimer, donner son avis.
- De prendre des initiatives.
- De faire des activités en autonomie.

L'enfant de 3 à 12 ans :

De 3 à 6 ans : L'enfant a besoin d'alternance entre activités physiques et activités calmes. Il a besoin de changements fréquents.

Il découvre la vie sociale, il cherche à imiter l'adulte. Il commence les jeux de société, se passionne pour tout ce qui lui permet de faire « comme les grands ». Il joue beaucoup aux jeux de construction. Il a encore besoin de jouer seul à son rythme. L'enfant a besoin de sécurité affective et de stabilité.

De 6 à 12 ans : Dans cette tranche d'âge, l'esprit logique se développe et les copains commencent à prendre de la place. L'enfant est attiré par les jeux de société inventifs et les jeux de construction plus sophistiqués. Il maîtrise de mieux en mieux le temps et l'espace.

FONCTIONNEMENT GLOBAL

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
11h45-13h35	11h45-13h35	11h45-13h35	11h45-13h35
16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h

Les taux d'encadrement :

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sous la responsabilité de la directrice de l'accueil périscolaire.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci.
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. A ce titre, la réglementation permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieure à 20% de l'effectif minimum requis ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans

La réglementation :

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seuls les enfants, à la fin de la classe.

Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire, nous sommes régis par la réglementation de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale, et l'obligation est faite de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents. En cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne.

Le règlement intérieur :

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est disponible à l'accueil périscolaire, sur le site internet de la commune et est distribué à chaque famille fin juin.

Il précise :

- Le fonctionnement général
- Le personnel d'encadrement
- Les capacités d'accueil
- Les horaires d'ouverture
- Les conditions d'admission
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs
- La facturation
- La restauration scolaire
- La discipline
- Les documents à fournir
- Le transfert de responsabilité
- Les relations avec les familles
- L'urgence médicale
- L'organisation de la surveillance aidée aux devoirs

Journée type :

ACCUEIL DU MATIN : de 7H30 à 8H20

L'accueil du matin est un temps calme où l'animatrice doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents.

Un registre des présences, pour signature des parents à l'arrivée des enfants, est mis en place.

Les activités du matin sont des activités libres (coloriage, lecture, petit bricolage, jeux de société, relaxation...) mais peuvent aussi être un moment accordé à la proposition d'activités manuelles.

À 8H20 les enfants de l'école élémentaire se rendent dans la cour de récréation. L'animatrice s'assure de la présence d'un professeur des écoles. Les enfants de l'école maternelle sont remis par l'animatrice aux professeurs des écoles dans leur classe respective.

RESTAURATION SCOLAIRE : de 11H45 à 13H35 (organisée en 2 services)

Les plats sont sur le chariot, servis par le personnel de cantine.

Cette année, les enfants se servent eux-mêmes avec la carafe d'eau, cela permet de développer leur autonomie. Tout cela avec l'aide des adultes présents si besoin.

Concernant la distribution de nourriture, les personnes de service incitent à goûter de tout, mais ne forcent pas !

Rôle du personnel :

- Encadrer les enfants.
- Participer à l'apprentissage de l'autonomie des enfants : aider mais ne pas faire à leur place, montrer comment faire (*Ex : couper sa viande*) et accompagner l'enfant.
- Expliquer les erreurs (casse de vaisselle, eau renversée, etc) mais ne pas disputer : c'est en faisant qu'on apprend !
- Rassurer pour que les enfants aient confiance.

ACTIVITÉS PENDANT LA PAUSE MÉRIDienne APRÈS LE PREMIER SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE : 12H30 à 13H35

Un moment d'activités est proposé aux enfants des écoles maternelle et élémentaire, sur inscription volontaire.

Les inscriptions ont lieu le vendredi pour la semaine suivante, pendant la récréation du midi. Elles sont réalisées par la directrice de l'accueil périscolaire.

Ces activités gratuites sont proposées par la directrice et les animatrices ainsi que des activités encadrées par des bénévoles. (Orientation, cuisine...).

Les activités sportives proposées ne présentent pas de risques spécifiques ; ont une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer ; sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ; sa pratique n'est pas intensive ; elles sont accessibles à l'ensemble des membres du groupe ; elles sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques et ne sont pas obligatoires.

Ces activités sont encadrées par tous les membres de l'équipe pédagogique de l'ACM, sans qualification sportive particulière. La Commune et la directrice de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs. Elles organisent l'activité dans le respect des réglementations et normes applicables.

Le nombre de places est limité en fonction de l'activité proposée mais nous veillons à ce que les enfants participent chacun à leur tour.

Les enfants se rendent avec l'animatrice dans les salles de l'accueil périscolaire (ou autre lieu d'animation : salle de la Grange, Bibliothèque municipale l'Hirondelle, salle de la Pépinière, City stade...).

Après les activités, l'animatrice accompagne les enfants dans la cour de l'école.

Il est important de rappeler que les enfants doivent respecter :

- Le personnel encadrant
- Les autres enfants
- Le matériel mis à leur disposition

L'enfant doit se conformer à la discipline demandée par les encadrants. Les encadrants se réservent le droit de refuser momentanément tout enfant aux activités du midi en cas de comportement inadapté.

ACCUEIL DU SOIR : de 16H30 à 18H

Pour les enfants de l'école élémentaire :

Ils sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe, dans la cour de l'école.

Ils se rendent aux sanitaires de la cantine pour un lavage des mains et s'installent à table pour le goûter.

Pour les enfants de l'école maternelle :

À 16h30, les animatrices vont chercher dans leur classe les enfants inscrits à partir d'un registre d'inscription.

Ils sont accompagnés aux sanitaires de la cantine et s'installent ensuite à table pour le goûter.

Le goûter est servi aux enfants jusqu'à 17h. Ce temps de goûter est organisé comme un véritable temps d'apprentissage de la vie en groupe, de responsabilisation et favorise l'autonomie.

À partir de 17h10, des activités sont proposées aux enfants à l'accueil périscolaire, en rapport avec le thème choisi au sein de l'équipe.

Un moment de surveillance aidée aux devoirs est mis en place au cours de l'année les mardis et jeudis soir entre 17h et 17h30 en fonction de la disponibilité des bénévoles.

Le départ des enfants est échelonné jusqu'à 18h.

Lors de chaque départ d'un enfant, une signature est demandée aux personnes autorisées à récupérer l'enfant.

Il est important de noter qu'une pénalité de retard est appliquée après 18h.

Le suivi sanitaire :

Le suivi sanitaire est assuré par la directrice qui est chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque mineur.
- Informer l'animatrice (de l'accueil du soir) et le personnel du restaurant scolaire des allergies alimentaires (ou autres).
- Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux enfants.
- Tenir la pharmacie de secours à jour.

CONCLUSION

Ce projet n'est pas seulement la trame de l'accueil périscolaire, il représente également un engagement moral de la part de tous les adultes.

ANNEXE 1 :

Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Roncherolles sur le Vivier

ANNEXE 2 :

Règlement de fonctionnement 2025/2026